

à l'adoption du deuxième rapport du Comité permanent du Règlement et de la procédure (Comité permanent des peuples autochtones), présenté au Sénat le 12 décembre 1989.—(*L'honorable sénateur Watt*).

**L'honorable Charlie Watt:** Honorables sénateurs, je crois que cette motion attend depuis longtemps.

Je voudrais faire quelques remarques à l'appui de l'établissement d'un Comité permanent des peuples autochtones du Canada. Je parlerai ainsi de la question la plus importante que je puisse aborder dans cette assemblée, soit l'avenir de mon peuple dans ce pays.

Malheureusement, je suis très découragé par ce que je dois dire à ce sujet. Pour la première fois depuis des années, je commence à me demander si les Inuit ont un avenir au Canada. Ils sont de plus en plus nombreux à se poser la question. Cette situation regrettable a de graves conséquences pour notre avenir en tant que peuple. Nous commençons à perdre espoir. Le désespoir peut avoir des conséquences dévastatrices. Mentionnons par exemple l'effondrement de notre culture, l'alcoolisme, la violence familiale, un taux de suicide scandaleux, un taux de chômage élevé ainsi qu'une jeunesse perdue et indifférente.

Je suis sûr que mes bons amis, Willie Adams et Len Marchand, savent très bien de quoi je parle. Les autres sénateurs comprendraient peut-être mieux mes frustrations si je leur décrivais la situation en fonction de mes attentes et de mon expérience.

Au début, quand j'ai été nommé au Sénat, j'étais optimiste. Je trouvais que les Inuit et les autres peuples autochtones commençaient à faire de vrais progrès. Nous commençons à nous faire accepter par le pays, et nous étions finalement en mesure de commencer à occuper au Canada notre place légitime.

À mon avis, on ne pouvait pas revenir en arrière. Il semblait que le pays faisait une place, lentement mais sûrement, pour nos valeurs, notre culture et nos aspirations économiques. L'étape difficile, mais qui en valait la peine, des revendications territoriales commençait à porter ses fruits pour le nord du Québec. Il n'y a pas eu de meilleur exemple de ce que nous espérons obtenir que notre rôle dans le processus de réforme constitutionnelle. Cent quinze ans s'étaient écoulés depuis la Confédération, mais les hommes politiques autochtones travaillaient finalement avec les premiers ministres pour élaborer un amendement visant à insérer nos droits et nos institutions dans la loi suprême du pays.

Bien des gens ne se rendent pas vraiment compte de ce que ce genre d'attitude positive peut accomplir pour les autochtones. Cela nous donne la confiance nécessaire pour tenter notre chance avec le Canada. Cela veut dire que nous pouvons évoluer, participer et établir de nouveaux compromis avec ces Canadiens qui ne sont arrivés que depuis 500 ans. Sans cette attitude positive, il est douteux qu'un grand nombre d'autochtones veuillent même essayer de prendre leur place légitime dans notre pays, ce qui rend très peu probable que le Canada arrive jamais à un accord avec les autochtones.

C'est pour ces raisons que je dis avec tristesse que je ne suis plus aussi optimiste qu'autrefois. Aujourd'hui, je vois que non seulement nous ne progressons plus, mais qu'en fait nous avons commencé à perdre du terrain. C'est angoissant pour les Inuit et les autres peuples autochtones qui ont si peu au départ.

Il semble que nous perdons, sur tous les plans, toute possibilité de nous faire accepter par le pays. Nous avons été réellement éliminés du processus fédéral-provincial de réforme de la Constitution. En matière de revendications territoriales, nous nous heurtons à une politique aux termes de laquelle rares sont les droits acquis qui peuvent être protégés par la Constitution en vertu de l'article 35 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. En ce qui concerne le développement économique, il semble que nous devons faire deux pas en arrière pour chaque progrès réalisé parce que nos économies naissantes ne peuvent pas résister à la diminution des dépenses fédérales. En outre, nos jeunes sont prisonniers d'un mauvais système d'enseignement qui garantit presque qu'ils auront des années de retard sur les étudiants qui fréquentent des écoles non autochtones dans le sud du Canada.

Les réductions de crédits sont aussi responsables en grande partie de l'érosion de notre position dans le pays. Alors que le déficit fédéral réduit certaines dépenses du gouvernement, il n'est que trop facile de prévoir que les crédits et les programmes destinés aux autochtones seront les premiers à être supprimés. C'est la vieille histoire de ceux qui sont les derniers à profiter de la prospérité du pays et les premiers à être sacrifiés.

Les réductions de crédits auxquelles je fais allusion sont très réelles et elles frappent souvent les organisations autochtones. Quand je disais que nous avions été éliminés du processus constitutionnel, je ne parlais pas seulement du contenu de l'Accord du lac Meech, mais du fait que tout le financement constitutionnel des organisations autochtones a été rapidement supprimé peu après l'échec de la conférence des premiers ministres de 1987.

Plus récemment, les budgets du secrétariat d'État ont été réduits de 7 à 8 p. 100, ce qui a entraîné une baisse de 15 p. 100 du financement de base des organisations autochtones. Au cours des dernières années, mon organisme national, les Inuit Tapirisat du Canada, a subi deux compressions budgétaires de ce genre et n'a obtenu absolument aucune augmentation de ses subventions. Elle prévoit de plus d'autres réductions au printemps. Cela signifie que ITC n'a pratiquement plus de budget pour les déplacements et qu'elle ne compte plus qu'un président et un personnel de deux employés réguliers. Il est donc douteux que notre organisation nationale puisse survivre aux prochains mois. Je connais très bien sa situation puisque, à titre de président de la société Makivik, je siège au conseil d'administration d'ITC. Je suis donc de ceux qui ont dû décider de restreindre les dépenses au point où notre organisation nationale a perdu presque toute sa capacité de défendre efficacement les intérêts des Inuit.

Je crois comprendre que les organisations nationales représentant les Métis et les Indiens non inscrits vivent la même situation.

J'espère que les honorables sénateurs se rendent compte que je ne me plains pas de la perte de quelques dollars. Ce qui est en danger ici, c'est notre capacité et notre droit de nous représenter nous-mêmes et de défendre nos intérêts au Canada. Malgré le petit nombre d'autochtones siégeant au